

Annexe

Libellé	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	
_Frais d'établissement	5 ans
_Frais d'étude (frais d'insertion, frais de recherche)	5 ans
_Concessions droit (logiciels)	5 ans
_Autres immobilisations incorporelles	10 ans
Immobilisations corporelles	
_Terrains nus (Quai - pilier)	30 ans
_Terrains bâtis (Capitaineries)	30 ans
_Autres terrains : (Desensablement - enrobée - terreplein)	7 ans
_Bâtiments durs	50 ans
_Installation générales, agencement, aménagement des constructions (maçonnerie peintures , plomberie , fenêtres)	20 ans
_Autres constructions (batiments legers)	15 ans
_Construction sur sol d'autrui - Bâtiments	50 ans
_Construction sur Sol d'autrui - Installation générales, agencement, aménagement des constructions (maçonnerie peintures , plomberie , fenêtres)	20 ans
_Installations complexes spécialisées (digues)	50 ans
_Installations à caractère spécifique (matériel de levage lourd - aires techniques - dechetteries - pannes pontons)	20 ans
_Matériel industriel (Bornes)	7 ans
_Outillage industriel	10 ans
_Agencement, aménagement du matériel et outillage industriel (Mouillages - clotures barrieres portails)	15 ans
_Installations générales, agencement, aménagements divers (materiel de levage leger ex : bers cales)	7 ans
_Matériel de transport (véhicules ; transport maritime - transport terrestre -)	7 ans
_Matériel de bureau et informatique	5 ans
_Mobilier	15 ans
_Emballage récupérable (aucune depense au transport)	10 ans
_Autres immobilisations corporelles (materiel electronique - video projecteur - materiel de phare - materiel de lutte contre l'incendie -ampoules ordinaires)	7 ans